Gestion

Association des Naturalistes de l'Ariège

Mise en œuvre du plan de gestion (2015-2019) de 2015 à 2016

Mouillères du Pla, Barrage des Grandes Pâtures (Noubals), zones humides de la vallée de la Bruyante

Référent technique du projet: Alexis CALARD (alexis.c@ariegenature.fr)

& Cécile BROUSSEAU (cécile.b@ariegenature.fr)

Décembre 2016



Vidallac 09240 ALZEN - 05.61.65.80.54 - www.ariegenature.fr
SIRET 393 302 104 00046 - APE 9104Z

L'Association des Naturalistes de l'Ariège est
membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
et labellisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

Conservatoire d'espaces naturels Ariège

ARIÈGE

Personnes ayant participé:

- Entomologistes: Graham Hart, Nick Bowles.
- ANA: Cécile Brousseau, Emilie Delile, Vincent Lacaze, Pauline Levenard, Sarah Perré, Fany Personnaz, Soizic Séon, Anne Tison.
- ONF: Jean-François Sanche (responsables secteur).
- Donezan: Justine Schoeb et (Communauté de Communes du Donezan), André Olive (éleveur mouillère du Pla), Marc Naudi (éleveur Bruyante), Francis Sicre (éleveur Noubals), Jean-Marc Lapeyre (adhérent ANA).

Partenaires techniques:

Office National des Forêts

Valrance
Ecole des métiers de la Chasse et de la Nature

Lycée agricole Ariège - Pyrénées

Partenaires financiers:

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

LA RÉGION OCCITANIE
Pyrénées - Méditerranée

eDF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement
MIDI-PYRÉNÉES

ITANCIA
Fonds de dotation pour la protection de la nature

1 INTRODUCTION 1

2 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE 2

2.1 LOCALISATION 2
2.2 UN INVENTAIRE POUR MIEUX CONNAITRE LES ESPECES ET LEURS HABITATS 3
2.3 DESCRIPTION DES SITES 5

3 OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION POUR L'ANNEE 2015 8

3.1 RAPPEL DES OBJECTIFS A LONG TERME DE LA GESTION 8
3.2 ACTIONS REALISEES EN 2015-2016 PAR TYPE D'ACTIONS 8
3.2.1 Animation du projet 8
3.2.2 Etat des lieux et suivis écologiques 12
3.2.1 Actions d'entretien 15
3.2.2 Travaux de restauration 17
3.2.3 Actions de valorisation du projet au sein du territoire 22

4 BILAN DES ACTIONS REALISEES 23

TABLEAU 1 : OBJECTIFS 2015-2016 DE L'ANIMATION FONCIERE SUR LES SITES 9
TABLEAU 2: PARCELLES CADASTRALES VALLEE DE LA BRUYANTE 10
TABLEAU 3: PARCELLES CADASTRALES MOUILLERES DU PLA 11
TABLEAU 4: PARCELLES CADASTRALES A NOUBALS 11
TABLEAU 5 : LOCALISATION DES TRANSECTS ET PLACETTES DE SUIVI DES COMMUNAUTES VEGETALES 14
TABLEAU 6: TENDANCE D'EVOLUTION DES POPULATIONS DE L.HELLE SUR LES 3 SITES. 15

FIGURE 1: LOCALISATION DES SITES ET DE NATURA 2000 2
FIGURE 2: PRESENTATION DES DEUX PAPILLONS ETUDIES 3
FIGURE 3: LES TROIS SITES DU PLAN DE GESTION 4
FIGURE 4: SITE DE NOUBALS 5
FIGURE 5: LA MOUILLERE DU BAS (MOUILLERES DU PLA) 6
FIGURE 6: UN HABITAT HUMIDE CLOISONNE DANS LA FORET. 7
FIGURE 7 : PHOTOGRAPHIES AVANT/APRES D'UNE OUVERTURE DE CORRIDOR SUR LES MOUILLERES DU PLA EN 2016 17
FIGURE 8: ZONE DU CHANTIER SUR LES MOUILLERES DU PLA EN 2016 18
FIGURE 9: PHOTOGRAPHIES PRESENTANT LE FONCTIONNEMENT DES TRAVAUX 2016 19
FIGURE 10: PLACETTE D'ECLAIRCIE DE TOURADONS PAR UN CHANTIER-ECOLE EN 2016 20
FIGURE 11: PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LE PASSAGE DES COCHONS D'ELEVAGE A NOUBALS 20

Introduction

A l'issu d'un travail de réactualisation de connaissances, réalisé en 2009-2011, sur la répartition connue en Ariège de deux papillons rares de zones humides, le Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle)* et le Nacré de la Bistorte *(Boloria eunomia),* un constat s'impose: les populations, en grande partie situées dans le Donezan (09) sont en déclin et les milieux humides qui accueillent celles-ci sont en cours de fragmentation.

Des premiers travaux de réouverture de "corridors écologiques" sont réalisés entre 2012 et 2014. De cette période, il ressort :

- l'intérêt des travaux déjà réalisés en termes de connectivité et continuité écologique.
- le besoin de faire un bilan complet des actions réalisées d'un point de vue technique et scientifique.
- la nécessité de suivre les sites où des actions ont eu lieu pour évaluer l'effet des travaux sur un pas de temps écologiquement significatif.
- La nécessité de maintenir l'entretien des sites pour conserver le bénéfice des actions entreprises et des contacts établis avec les acteurs locaux.
- La nécessité d'impliquer les acteurs locaux dans la gestion et préservation des zones humides via des actions d'animation territoriale et de communication « tout public ».

Un plan de gestion des zones humides du Donezan (2015-2019) a donc été rédigé afin d'organiser durablement la suite de ce projet (suivi, entretien, travaux, animation territoriale et communication) sur 3 grands sites: Les mouillères du Pla, les mouillères de Noubals et les zones humides de la vallée de la Bruyante.

Le choix est fait également d'orienter nos objectifs sur la conservation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides et la préservation du cortège d'espèces, faune et flore, associé. Le Cuivré de la Bistorte est dans l'emblème de la richesse de ces milieux humides, mais les actions mises en place pour la conservation des sites ne ciblent pas uniquement ce papillon.

Les années 2015 et 2016 sont les deux premières années de mise en œuvre de ce plan de gestion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SITE

2.1 Localisation

Les 3 sites concernés sont situés dans le Donezan, territoire d'intersection entre les Pyrénées Orientales et l'Aude à l'extrême sud-est de l'Ariège. Les sites sont sur les communes de Mijanes, du Pla et d'Artigues.

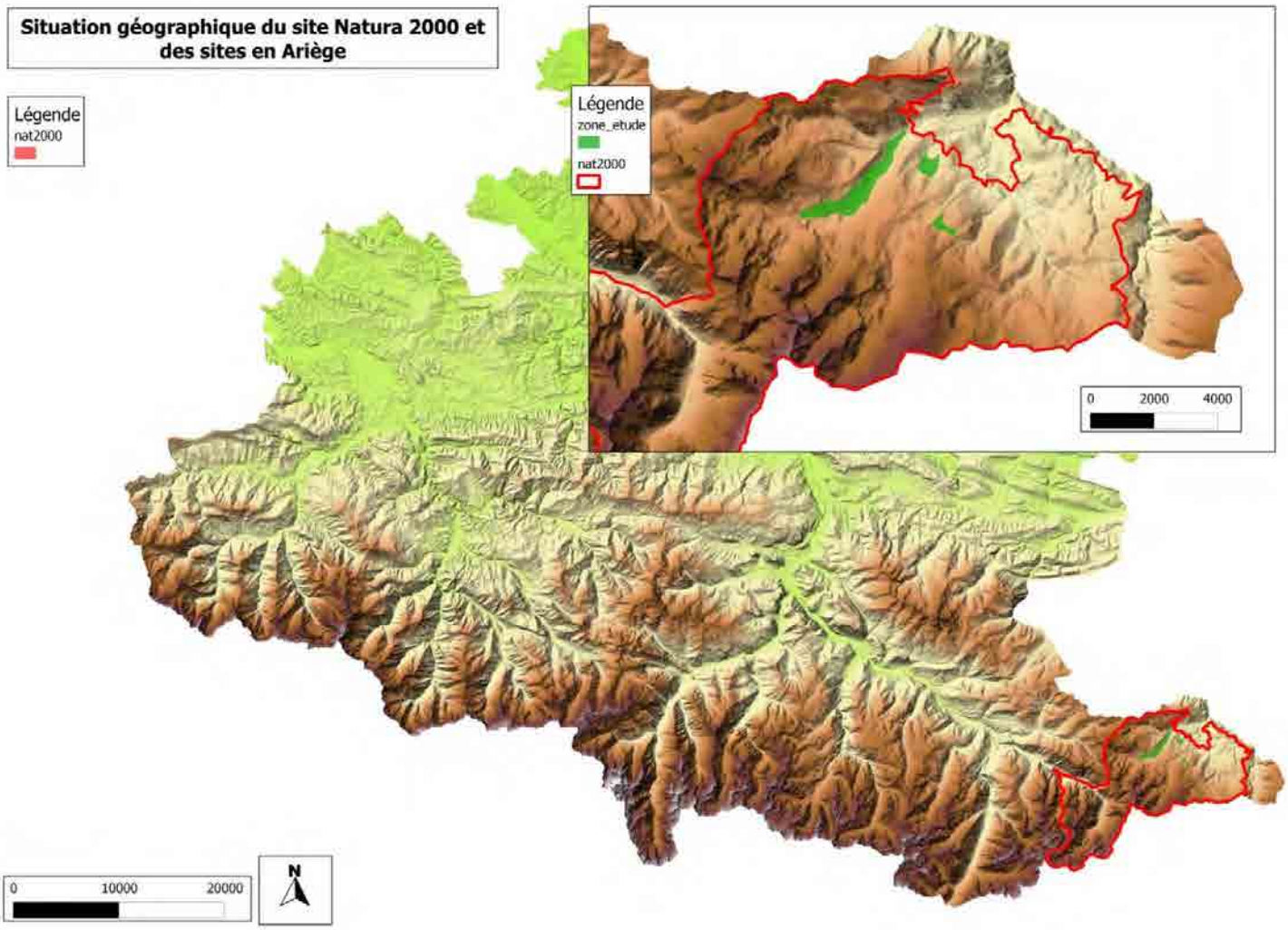

Figure 1: localisation des sites et de Natura 2000

Les 3 sites font partie du site Natura 2000 Quérigut, Laurenti, Rabassolles, Balbonne, la Bruyante, haute vallée de l'Oriège qui est un vaste ensemble de type écocomplexe avec opposition de communautés de caractère boréo-alpin (calciphiles et acidiphiles) et de communautés de caractère oro-méditeranéen. Cette région de l'Ariège appelée Donezan, abrite une très grande diversité floristique et faunistique et avec de nombreuses espèces endémiques. Ce site, essentiellement marqué par ses vastes étendues de forêts et de pelouses alpines et sub-alpines, possède un vaste réseau de zones humides et tourbières. Ce sont ces derniers milieux qui font l'objet de ce projet.

2.2 Un inventaire pour mieux connaitre les espèces et leurs habitats

Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Ariège travaille dans le secteur depuis 2009, dans le cadre d'une étude sur les papillons : Suivi et conservation de 4 espèces de papillons associées aux zones humides en Ariège :

- le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia* Rottemburg 1775)
- le Nacré de la Bistorte, (*Boloria eunomia* Esper, 1799)
- le Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle* Denis et Schiffermüller, 1775)
- l'Azuré des mouillères (*Maculinea alcon* Denis et Schiffermüller, 1775)

Les 4 espèces sont présentes sur ce site Natura 2000, toutes sont protégées en France et trois sont des espèces d'intérêt communautaire figurant sur l'Annexe II et/ IV, de la directive "Habitats-Faune-Flore" n° 92/43/CE.

Lycaena helle et *Boloria eunomia* sont des lépidoptères rhopalocères spécialistes ayant la même plante hôte : la Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*), une plante assez commune. Ce sont deux reliques glaciaires protégées, rares et menacées. Ces deux espèces se retrouvent dans les prairies humides à molinie, les mégaphorbiaies et les ourlets hygrophiles en altitude (>1000m).

Les populations de *Lycaena helle* se maintiennent par le biais d'un fonctionnement en métapopulation. Cela implique la présence d'un ensemble de zones humides, présentant des habitats naturels favorables au développement du papillon et interconnectées entre elles.

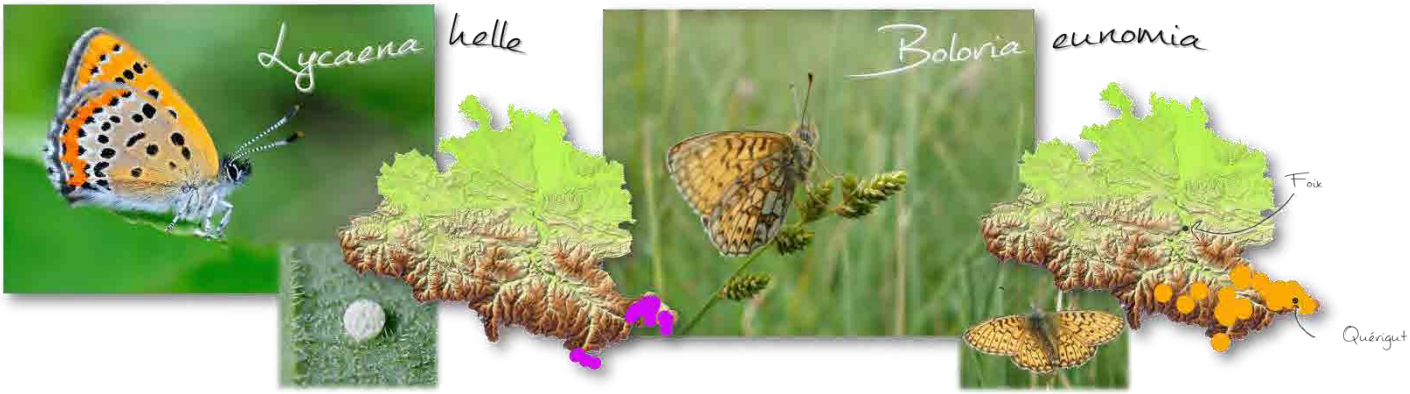

Figure 2: présentation des deux papillons étudiés

La connexion (corridors biologiques) entre les zones humides est un facteur d'importance pour la dynamique des populations de ces espèces que nous avons pris en compte pour assurer le brassage génétique de ces populations et donc améliorer leur état de conservation.

Lycaena helle est toujours présent dans le Donezan, mais les populations sont en déclin. La fragmentation de ses habitats est particulièrement néfaste au maintien de populations « viables ». *Boloria eunomia* présente encore des populations importantes, aux effectifs stables, il semble moins affecté par l'évolution des habitats favorables aux deux papillons.

L'intérêt des 3 sites présentés précédemment réside aussi dans leur situation géographique. Ils font tous partis du Site Natura 2000, vaste territoire protégé abritant de très nombreuses zones humides. Leur position, en tête de bassin versant, représente aussi un enjeu pour la gestion et le maintien de l'ensemble des zones humides de la haute vallée de l'Aude.

Les milieux abritant des populations des deux papillons semblent se cloisonner. L'absence de corridors entre chaque zone entraine une diminution des échanges génétiques entre les populations.

Par ailleurs, les zones humides impliquées pour la conservation de ces papillons abritent également d'autres espèces et des habitats d'intérêt patrimonial au niveau régional et relevant souvent des directives européennes « Habitats, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Les enjeux concernés par ce projet sont donc particulièrement importants.

Ce complexe de zones humides représente également un grand intérêt et un grand enjeu pour le fonctionnement naturel de ce bassin versant. Le bon état de ces milieux humides permet en effet de garantir plusieurs fonctions telles que le stockage d'eau en période pluvieuse, mais aussi une régulation sédimentaire dans ce bassin où les cours d'eau connaissent un important apport naturel de sédiment et de sable.

A la suite de ces constats, nous avons déposé un projet de restauration des zones humides du Donezan en faveur des papillons menacés (le cuivré et le nacré de la bistorte). Depuis 2012, nous avons identifiés 3 sites majeurs pour la conservation des deux espèces. Ces trois zones humides sont parmi les plus riches et les plus vastes du territoire :

- Les mouillères de Noubals, ensemble de prairies humides, de bas marais et de végétation de ceinture d'étangs (barrage EDF de Noubals) d'une surface de 21ha

- Les mouillères du Pla, ensemble de prairies humides, bas marais et tourbières d'une surface de 20.5 ha

- Les zones humides de la vallée de la Bruyante, ensemble de zones humides et de zones forestières de fond de vallée représentant une surface de 180 ha.

L'objet du plan de gestion est donc de restaurer certains habitats, rétablir les corridors au sein de chacun de ces sites et organiser un entretien efficace des 3 sites. La principale dégradation observée étant la fermeture de ces milieux par la végétation et en particulier la forte progression de la forêt (dûe à la déprise agricole).

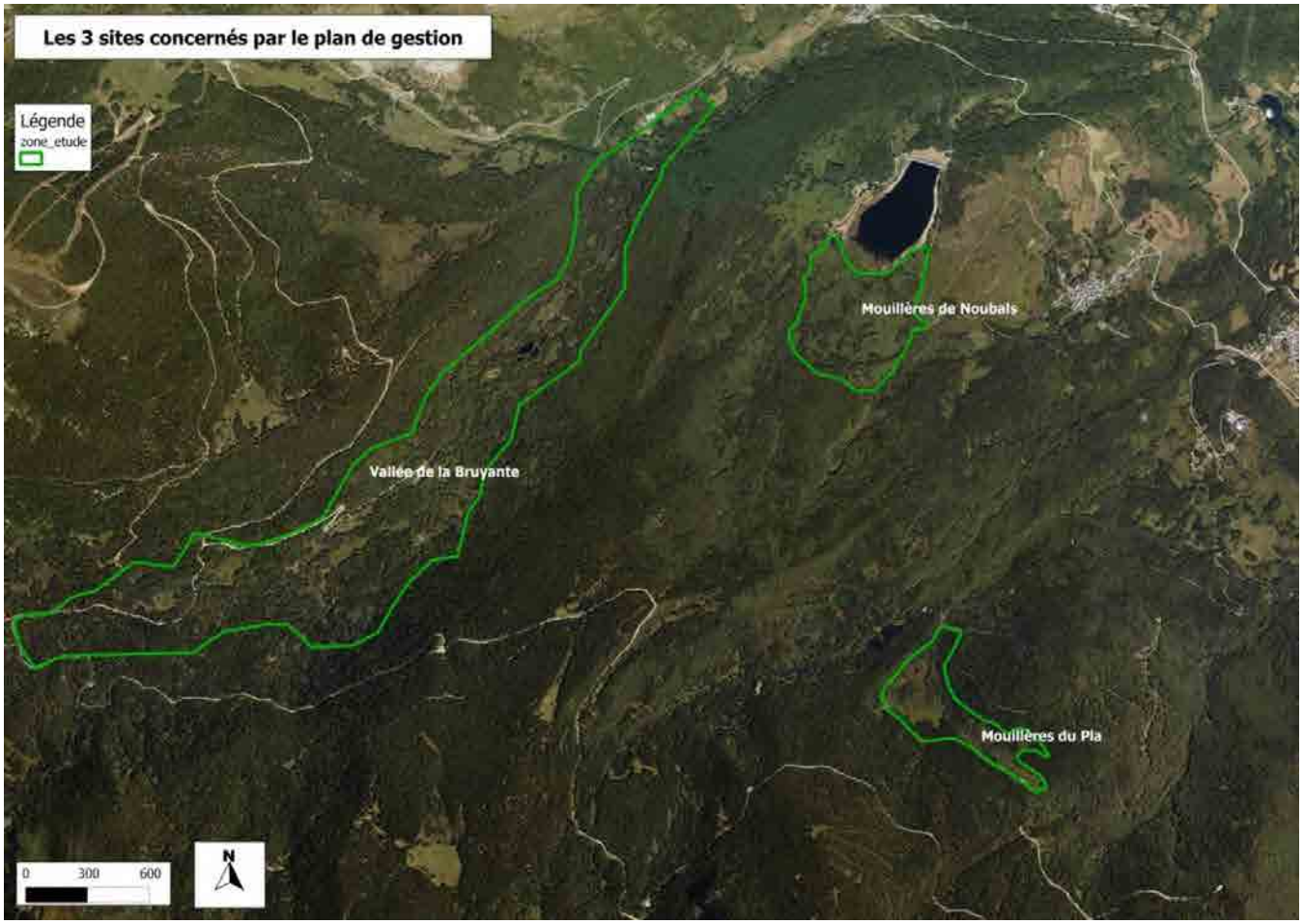

Figure 3: Les trois sites du plan de gestion

2.3 Description des sites

2.3.1.1 Les mouillères de Noubals

Surface estimée du site : 21ha.

Propriétaires : le site appartient à plusieurs propriétaires privés, les communes de Mijanès et d'Artigues et Electricité de France (EDF)

Les parcelles que nous avons restaurées sont la propriété d'EDF.

Situées au sud du lac de barrage EDF dit des Grandes Pâtures, les mouillères de Noubals représentent une mosaïque d'habitats humides. Essentiellement composées de prairie humide à Molinie et Bas marais, ces zones humides abritent les 3 espèces de papillons.

Lors des études de Graham Hart, il citait ce lieu comme étant l'une des populations les plus importantes de la région pour *L.helle* et il mentionnait la présence de *B.eunomia*. Lors de nos trois années de prospection nous avons pu observer une forte population de *B.eunomia* et quelques individus de *L.helle*, mais les populations semblent en fort déclin. Les habitats et la plante hôte des espèces sont bien présents mais il semble que la structure des habitats soit le facteur limitant.

En se référant aux photographies prises en 1995 par G. Hart et à son témoignage, le site s'est en effet partiellement fermé. La fermeture du milieu de ce site est due à un manque d'entretien des zones à molinies. La formation en touradons très dense et très haute ne permet plus aux papillons d'accéder aux feuilles de bistorte pour la ponte. De plus cette formation en touradons dense limite partiellement l'accès du bétail pouvant entretenir ces milieux. Sur ce site, une partie est encore entretenue à l'Automne par des bovins et des équins et apparaît donc moins fermée.



Figure 4: Site de Noubals

2.3.1.2 Les mouillères du Pla

Surface estimé du site : 20.5 ha.

Propriétaires : le parcellaire de ce site est très morcelé et dépend essentiellement de la propriété privée. Les parcelles intégrées aux travaux sont la propriété de la commune du Pla et de L'ONF et ponctuellement des parcelles de propriétaires nous ayant donné leur accord.

La tourbière des mouillères du Pla est un des sites les plus intéressants du secteur. Cette mosaïque d'habitats humides et tourbeux abrite une flore et une faune remarquables. En plus de la présence des trois espèces de papillons concernées par ce projet, nous y avons observé *Somatochlora arctica*, la Cordulie arctique, une libellule peu commune et inscrite dans la liste des espèces de Midi Pyrénées déterminantes pour les ZNIEFF et dans la déclinaison régionale du PNA « Odonates » parmi les espèces prioritaires, tout comme *Sympetrum flaveolum.*

Actuellement la forêt gagne sur cette tourbière entraînant un cloisonnement important des habitats et pourrait impacter le fonctionnement hydrologique du site.

Le diagnostic réalisé en 2016 par Jacques Thomas a mis en évidence le fonctionnement très original de cette tourbière et il en fait à ce titre un site exceptionnel à l'échelle pyrénéenne. L'intégrité fonctionnelle est donc à préserver absolument.



Figure 5: La mouillère du bas (mouillères du Pla)

2.3.1.3 Les zones humides de la vallée de la Bruyante

Surface estimée du site : 180ha

Propriétaires : le parcellaire de ce site est très morcelé et comprend beaucoup de propriétaires privés. Les parcelles intégrées aux travaux sont la propriété de la commune de Mijanes et de l'ONF

Le fond de cette vallée est un vaste complexe de milieux forestiers, pelouses et zones humides. Actuellement ce site connaît une importante progression de la forêt au **dépend des zones humides. L'avan**cée de la forêt est la principale menace pour ces habitats.
Il reste encore une importante surface de zones humides fonctionnelles et ouvertes mais la présence de nombreux habitats de transition reflète cette tendance évolutive.

Les papillons sont encore présents mais localisés sur de toutes petites surfaces de prairie à molinie et mégaphorbiaies. G.Hart en 1995, a estimé que ce site était le troisième site d'importance pour *L.helle*. Les habitats étant présents malgré le fait que leur surface se soit réduite, nous estimons que le principal dysfonctionnement provient du cloisonnement des habitats qui affecte la capacité de dispersion des papillons.

Il parait donc primordial de restaurer des corridors, d'ouvrir certains milieux et de limiter la progression de la forêt.



Figure 6: Un habitat humide cloisonné dans la forêt.

Objectifs du plan de gestion pour l'année 2015

Le plan de gestion permet de porter une réflexion sur la gestion de ces sites afin de pérenniser leur conservation. Pour garantir la gestion des 3 sites, les modalités de gestion dont en particulier les plans de pâturage doivent être fixés. Ce plan de gestion sera mis en œuvre grâce à des conventions de gestion entre le conservatoire, le propriétaire et le gestionnaire (éleveur).

A ce jour, nous avons rencontré plusieurs propriétaires et/ou gestionnaires favorables pour travailler avec nous et potentiellement s'engager vers une convention de gestion.

3.1 Rappel des objectifs à long terme de la gestion

- Mettre en place une gestion d'entretien par pâturage pour éviter la fermeture des sites.
- Conserver les enjeux mis à jour (buttes à sphaigne, espèces protégées, habitats fragiles).
- Conserver toutes les espèces d'intérêt patrimonial citées.
- Conserver le bon fonctionnement hydrologique des 3 sites.
- Mise en place de suivis plus précis (floristiques, entomologiques, hydrologiques, etc.).
- Continuer la promotion de la gestion des milieux humides.
- Continuer les inventaires (syrphes, araignées, hétérocères, coléoptères, micromammifères, champignons, etc.).

3.2 Actions réalisées en 2015-2016 par type d'actions

3.2.1 Animation du projet

Objectifs: Mise en œuvre, pilotage du plan de gestion. Continuer le travail commencé sur les 3 sites. Intégrer des nouveaux sites avec un objectif d'état des lieux du foncier et la mise en place de veille foncière. Réflexion autour de la valorisation de la filière bois dans le cadre de la restauration. Maintenir la dynamique autour du projet.

Résultats escomptés: Localement (canton), une prise en compte de la richesse et de la sensibilité des milieux naturels humides; prise d'initiative des propriétaires privés pour un entretien parcellaire indispensable. Signatures de conventions de gestion. Valorisation du travail localement.

Référence au plan de gestion: action 1

Localisation prévisionnelle: Territoire du Donezan (les 3 sites + veille et prospective sur autres sites).

Période d'intervention: 2015-2016

De nombreuses réunions ont eus lieu avec les différents partenaires du projet (communauté de communes du Donezan, ONF, Observatoire de la montagne d'Orlu, etc.). Une journée de terrain a été organisée pour visiter les parcelles avec certains propriétaires privés.

La « Pyrénéenne du bois », principale structure de la filière bois présente dans le Donezan a été contactée. Si le directeur était à l'écoute et intéressé par nos actions, des possibilités de partenariat pourront être envisagées si un projet commun et économiquement viable pour lui est

mis en place, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. Depuis 2016, une nouvelle réflexion a été menée suite à la modification du déroulement des travaux de restauration. Désormais, les branchages sont directement broyés en sortie de zone humide. Cela nous permet d'envisager une valorisation locale de ce broyat (maraichage bio, collectivités, jardins, etc.).

La recherche des propriétaires pour les mouillères de Noubals et les mouillères du Pla a été effectuée. La synthèse de tous les propriétaires ayant donné leur accord pour un partenariat et/ou des travaux a été faite. Cela nous permet de visualiser, via des cartes (Annexe n°1: Cartographie des propriétaires contactés – les possibilités), la surface où des conventions pourraient potentiellement être signés et où une « gestion durable » pourrait être mise en place.

La période 2015-2016 nous a surtout permis de travailler sur les mouillères du Pla, en rencontrant quelques propriétaires privés et en recevant des propositions de vente de parcelles. Il apparait que sur ce site, le bouche à oreille, additionné à différents articles dans la presse locale, ont contribué à faciliter la prise de contact et à donner une vision positive du projet.

La recherche d'archives a été réalisée aux archives départementales de l'Ariège à Foix en 2015. De nombreux articles et cartes (Annexe n°2 : Quelques documents issus de la recherche d'archives) particulièrement intéressants ont été trouvés, mais l'analyse de ces archives demande certainement autant de temps passé que la recherche.

Surface totale (ha)	
229	Les 3 sites
147	Bruyante
20,5	Le Pla
62	Noubals

Année 2015		**Objectif 2016**	
Propriétés en gestion potentielle (%)		**Propriétés en gestion potentielle (%)**	
62,1%	Sur les 3 sites	64,46%	Sur les 3 sites
68,62%	Bruyante	68,95%	Bruyante
52,14%	Le Pla	76,15%	Le Pla
49,86%	Noubals	49,86%	Noubals
En surface (ha)		**En surface (ha)**	
143	Sur les 3 sites	**148**	Sur les 3 sites
101	Bruyante	**101**	Bruyante
11	Le Pla	**16**	Le Pla
31	Noubals	**31**	Noubals

Tableau 1 : Objectifs 2015-2016 de l'animation foncière sur les sites

3.2.1.1 Régime foncier des sites

NB : Les lignes surlignées en vert concernent les parcelles dont un accord oral ou écrit est établi.

Propriétaires et parcelles concernés par la restauration des zones humides de la vallée de la Bruyante

Parcelles cadastrales appartenant à la commune de Mijanes, à l'ONF et à des propriétaires privés qui possèdent un intérêt patrimonial majeur pour la flore et la faune. Il est important de préciser qu'une convention de gestion a été transmise à la commune de Mijanès suite des échanges avec la mairie. Le document envoyé servait dans un premier d'élément de relecture pour les membres du conseil municipal et devait faire l'objet de quelques modifications ensuite. Il est notamment prévu l'intégration de l'ONF dans la signature de cette convention, étant donné qu'une partie des parcelles sont en forêt communale soumise. Une incompréhension a eu lieu sur l'objectif du document envoyé et il nous a été renvoyé daté et signé. La convention a été mise à jour et retransmise mais cela démontre bien de la volonté de la commune de la préservation des zones humides sur son territoire.

Section	N° parcelle	Propriétaire
A	3108	Etat
A	3109	Commune Mijanes
A	3044	Commune Mijanes
A	3035	Etat
B	1415	Etat
B	1412	Commune de Mijanes
B	1413	Etat
B	1411	Commune de Mijanes
B	1414	Etat
B	1417	Etat
B	1341	Etat
B	1342	Commune de Mijanes
B	1343	Commune de Mijanes
A	2952	Commune de Mijanes
A	2953	Commune de Mijanes
A	3045	M.Bompieyre Marcel, M.Bompieyre Patrick
A	3048	M.Albas Jérome
A	3058	M. Magdalou Francis
A	3016	Mr Gastal Philippe, Mme Galy Jeanine, Mr Gastal Pierre
A	3021	M. Uteza - Freu Noelie
A	3022	M. Pourtier Lucien, Mme. Pourtier Sylvie, M. Pourtier Laurent
A	3024	Mme Galy Josianne/ Mme Authier Marie
A	3027	M. Authiers François, Mme. Authiers Martine, Mme Authiers Christine/ Jouary Jean-Louis
A	3012	Mme Soule Jeannette, M. Perrin Marcel/ par Jacques
A	3112-3115-3117	Mme Ojeda Jeanne/ par Tico Henri
A	3127	M. Dubuc Alphonse
A	3130	Mme Sarda Yvette/ Anliker Gerard
A	3133	M.Resplandy Jacques
A	3003	Mme Sarda Francine/ Borie Jérome
A	3004	M.Pouchayret Clément
A	3085	M Escoute Alain
A	3086-3095	M. Salette Louis
A	3087-3094	M. Magdalou Francis
A	3088-3096	M. Cazals Marcel
A	3090-3535	Mme Marty Marie- Mr Jean Gabriel Delbos

Tableau 2: parcelles cadastrales vallée de la Bruyante

Propriétaires et parcelles concernés par la restauration de la mouillère du Pla

Parcelles cadastrales appartenant à la commune de Le Pla ou à des propriétaires privés et qui possèdent un intérêt patrimonial majeur pour la flore et la faune.

Section	N° parcelle	Propriétaire
A	1799	Commune de Le Pla
A	1377	Commune de Le Pla
A	1789	Commune de Le Pla
A	1671	Commune de Le Pla
A	1772	Commune de Le Pla
A	1665	Commune de Le Pla
A	1667	Commune de Le Pla
A	1686	Commune de Le Pla
A	1771/1668/1690/1684	Mr Jacques PERRIN
A	1771/1668/1690/1685	Mme Louise PIET (née PERRIN)
A	1782/1710	Mr Guillaume FARRUGIA
A	1782/1711	Mr René MIR
A	1664	Mr André OLIVE, Lucienne VIDAL

Tableau 3: Parcelles cadastrales mouillères du Pla

Propriétaires et parcelles concernés par la restauration des mouillères de Noubals

Parcelles cadastrales appartenant à EDF ou à des propriétaires privés et qui possèdent un intérêt patrimonial majeur pour la flore et la faune.

Section	N° parcelle	Propriétaire
B	0769	EDF
B	0770	EDF
B	0768	EDF
B	0816	EDF
B	0795	EDF
B	0771	EDF
B	0773	EDF
B	4/2048/28	Guy DEJAX
B	4/2048/28	Arlette BLANQUET
B	797	François AUTHIER
B	797	Christine AUTHIER
B	797	Martine AUTHIER
B	823	Michel BOMPIEYRE
B	823	Danielle BOMPIEYRE
B	794	Roger BUSCAIL
B	794	Denise BUSCAIL
B	829	Edouard CLAUSTRE
B	789/781/813/828/2039/	Mourad HERIECH
B	789/781/813/828/2039	Djamila BRICKI
B	820	Bernard PERRIN
B	799	Joseph PLAS
B	824	Lucien POURTHIER
B	824	Sylvie POURTHIER
B	824	Laurent POURTHIER
B	790/792/821	Jacques RESPLANDY

Tableau 4: Parcelles cadastrales à Noubals

3.2.2 Etat des lieux et suivis écologiques

Objectifs: Avoir un bilan des actions sur les sites où les travaux ont eu lieu, analyser les conséquences des travaux réalisés depuis 2012 avant de repartir sur une nouvelle tranche de travaux. Faire l'état zéro pour les nouvelles actions.

Résultats escomptés: Un apport de connaissances, la normalisation du suivi, un projet encore plus cohérent.

Référence au plan de gestion : action 5, 6, 7, 8

Localisation prévisionnelle : Mouillères du Pla, Zones humides de la vallée de la Bruyante, mouillères du barrage de Noubals

Période d'intervention : mai – octobre 2015 et 2016

3.2.2.1 Etat des lieux hydrologique et pédologique

Le suivi de l'hydrologie de la zone humide nous permet d'analyser son fonctionnement hydrologique et l'impact des travaux sur le niveau de la nappe.

En 2015, une recherche de prestataire et la définition d'un cahier des charges ont été effectuées. Sur une proposition de Mr Jacques Thomas, de la SCOP Sagne, voici le déroulement de cet état des lieux :

- prospections sur place pour:
  - réaliser des profils pédologiques, notamment dans les sols hydromorphes (tourbes ici) sondage à la tarière soviétique, à la gouge et/ou tarière Edelman selon les substrats.
  - sur les sols saturés faire quelques mesures de conductivité hydraulique horizontale.
  - rechercher tous les indices de circulation des eaux (dans les sites et dans les bassins versants).
  - collecter des échantillons d'histosols pour description et pour analyses éventuelles en laboratoire.
  - analyse d'eau sur place (pH, conductivité) et éventuellement prélèvement pour labo (N P)
  - évaluer le fonctionnement hydrologique au regard de l'écologie des formations végétales présentes.
  - statuer sur les modalités d'alimentation en eau, le régime hydraulique, les interactions et les éventuels dysfonctionnements.

- analyser les enjeux et proposer un suivi simplifié du fonctionnement hydrologique, réaliste et pragmatique selon ces enjeux

L'expertise, menée en 2016, a mis en évidence de façon claire:

<u>Mouillères de la Bruyante</u> :

- Deux fonctionnements à différencier : la rive droite et la rive gauche de la Bruyante.

La rive droite présente des faciès de tourbières de type soligène, avec des épaisseurs de tourbe allant de 70 cm à 140 cm. Sur une bonne partie de cette rive, les zones humides sont particulièrement riches et bien préservées, à l'exception d'un secteur problématique. En effet, cet état des lieux a mis en lumière l'impact de la piste forestière suivant le pont de Pastous :

> *« La principale perturbation observée au niveau du fonctionnement hydrologique du complexe des zones humides de la Bruyante est liée à la piste qui aboutit au pont des Pastous en rive droite. Cette piste intercepte le flux de surface et le flux hypodermique de la zone tourbeuse située en amont. Les écoulements sont déviés directement vers la Bruyante, privant la zone située en aval de son alimentation en eau. L'une des conséquences est aussi de provoquer une érosion de sables et limons, arrachés à la piste, vers la rivière. Cette interception d'écoulement est active sur environ 300 m de longueur, mais elle*

est particulièrement importante sur les 100 m aval. La confection de petits renvois d'eau, couplés à des fosses de décantation et d'infiltration permettrait assez facilement de résoudre ce désordre. »

J.Thomas

La rive gauche présente, quant à elle, des zones humides plus anthropisées et correspond à un système géotrophique. En effet, la plupart des écoulements sont influencés par leur passage au sol et donc impactés par le pâturage, l'exploitation forestière, etc.

Mouillères de Noubals :

Un des points que nous voulions éclaircir sur ce site était la zone d'influence et de marnage de la retenue par rapport à la zone humide. L'état des lieux a permis d'établir une zone de marnage de 5-6m depuis l'extrémité de la retenue, pour une hauteur d'eau variable de 50 cm vers la zone humide : l'impact est donc très limité.

Une « problématique » principale a été identifiée. Elle se situe au niveau d'un sentier à l'entrée de la mouillère, qui représente une incision de la zone humide et favorise un effet drain et un écoulement directe de l'eau à la retenue, limitant ainsi la diffusion dans la zone humide. La mise en place de petits barrages-seuils pourrait permettre la restauration de cette fonctionnalité importante pour la mouillère.

Mouillères du Pla :

L'état des lieux hydrologique et pédologique a permis de renforcer l'intérêt et la valeur patrimoniale unique du site. Le fonctionnement du bassin versant de la tourbière n'est pas soumis à une activité humaine et est donc principalement influencé par son environnement naturel, ce qui est très rare.

- un rôle ralentisseur des écoulements sur le site des Mouillères: en effet la vitesse de circulation **du front d'eau (mesure de la conductivité horizontale) est divisée par 10 de la bordure de** la tourbière à sa progression au sein de la tourbière haute (4m/h avant VS 30cm/h au cœur de la tourbière)

- des dysfonctionnements en lien avec des effets-drains d'origine naturel sur deux écoulements entourant la tourbière

- une évolution naturelle de la tourbière, avec un système racinaire dynamique sur la tourbière boisée, favorisant l'aération de la tourbe puis la création de canaux (avec une vitesse de circulation du front d'eau augmentant sur ce secteur) favorisant ensuite, à long terme, l'assèchement de cette partie de la tourbière.

Cette synthèse est issue d'un premier retour effectué par J.Thomas. Le rendu final sera présenté lors du prochain Copil du plan de gestion. Ces aspects seront intégrés dans l'évaluation de nos sites et vont parfois entrainer des changements d'orientation de certaines actions.

3.2.2.2 Suivi des communautés végétales

Mise en place du suivi Rhomeo : indice floristique

Le protocole de suivi mis en place est le protocole Flore du programme Rhomeo. Il consiste à réaliser des relevés sur un ensemble de placettes réparties de manière à échantillonner le plus d'habitats naturels possibles.

Sur chaque placette, on note l'ensemble des espèces présentes à l'intérieur de celle-ci et on en estime le recouvrement. On note également la taille de la placette, la physionomie de la végétation (annexe 2), le recouvrement et la hauteur des différentes strates de la végétation.

La position des placettes est mesurée avec un GPS, de même que la distance au point d'origine du transect.

Les points de relevés sont réalisés à intervalles réguliers le long de transects préalablement positionnés pour être les plus représentatifs de la diversité des milieux présents sur le site.

Bilan et localisation des transects et placettes de suivi par site :

	Nombre de transects	Nombre de relevés
noubals	4	18
mouillères	4	23
pont pastou	4	23

Tableau 5 : Localisation des transects et placettes de suivi des communautés végétales

Pour visualiser la localisation des transects, voir l'annexe n°4 : Localisation des transects de suivi de l'indice floristique sur les sites.

3.2.2.3 Suivi du cortège de rhopalocères

L'objectif de l'année 2015 était de définir le protocole de suivi, puis de le mettre en place sur les 3 sites d'études. Trois passages étaient prévus sur chaque site à différentes périodes (fin mai, fin juin et début août). Tous n'ont pas pu être réalisés (1 passage manquant) et certains passages n'ont pu être réalisés dans des conditions météorologiques similaires.

Les résultats ne sont donc pas encore probants.

Suivi écologique

Résultats de différents suivis mis en place depuis 2011:

Un suivi qualitatif de *Lycaena helle* et *Boloria eunomia*

Nous avons actualisé annuellement la carte de répartition de ces deux espèces sur les 3 sites. Ces cartes réactualisées ne nous permettent pas vraiment d'observer la reconquête des espaces restaurés par les espèces cibles. Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution observée des espèces cibles depuis 2009, et l'utilisation ou non des zones restaurées. La diminution observée des populations de *L.helle* sur ces trois dernières années ne s'appuie pas sur un réel suivi, basé sur un protocole avec plusieurs passages lors de la période de vol des adultes. Cela peut expliquer la baisse des observations de l'espèce après 2011 (d'autres facteurs peuvent rentrer en compte). Il est intéressant de noter le fait que *L.helle* a été retrouvé en 2015 dans les zones humides de la vallée de la Bruyante. Néanmoins, le déclin global semble se confirmer et un projet à l'échelle pyrénéenne, notamment dans un objectif de préservation du cœur de la population dans les Pyrénées-Orientales, devrait être mis en place.

Sites	Mouillères de Noubals								Mouillères du Pla								Zones humides de la vallée de la Bruyante							
Années	9	10	11	12	13	14	15	16	9	10	11	12	13	14	15	16	9	10	11	12	13	14	15	16
Présence Imago	**	*	**	*	*	*	*	*	**	*	*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	*	0
Présence Œuf	**	*	**	*	*	*	*	*	**	*	**	*	0	*	0	0	*	*	**	0	0	0	*	0
Utilisation des zones restaurées	⇆								⇆								Ø							

Tableau 6: Tendance d'évolution des populations de L.helle sur les 3 sites.

* : Moins de 10 individus ** : entre 10 et 20 individus 0 : aucun œuf ou individu

* : Moins de 50 œufs ** : Entre 50 et 200 œufs

Ø : aucune observation ⇢: Utilisation "partielle" ⇆: Utilisation de la zone

3.2.1 Actions d'entretien

Avant de présenter les actions d'entretien, il nous paraît indispensable de préciser le contexte et l'expérience de terrain acquis ces deux dernières années. Comme la plupart de zones de montagne, le contexte agricole est particulièrement compliqué dans le Donezan. A ce contexte global difficile s'additionne un contexte local très conflictuel.

En effet, après l'initiation d'un travail en commun avec 3 éleveurs depuis fin 2014, il nous apparait aujourd'hui, après d'autres rencontres et échanges, que ceux-ci ne sont pas dans une dynamique collective et positive au sein du territoire partagé avec d'autres éleveurs.

De plus, leur présence en « partenariat » sur ce projet de conservation d'espèces et d'habitats naturels est principalement due à l'aspect financier. Si nous ne nous sommes pas fait d'illusions quant à la raison de la participation d'agriculteurs sur ce type de projet, il leur est néanmoins demander un « investissement », une contrepartie en termes de travail et « d'éthique ».

Ce travail a été initié en fin 2014 pour une mise en place en 2015-2016. En cette fin d'année, il est évident qu'une partie des objectifs que nous nous étions fixés ne sont pas atteints. S'il y a plusieurs raisons à ce constat, le peu d'investissements et de réelle participation des éleveurs ont clairement limité la dynamique de mise en place d'actions concrètes et rapides sur le terrain.

Avant la mise en place d'un parc clôturé et d'exclos sur site, il est nécessaire que nous ayons quelques garanties sur le travail que réalisera ensuite l'éleveur : ce n'est pas forcément le cas actuellement. Néanmoins, l'achat de matériel a été effectué dans le sens de la concertation avec l'acquisition d'électrificateurs solaires selon les conseils et les besoins des éleveurs.

Sur les mouillères du Pla, le cotisant solidaire s'est inquiété de la mise en place d'exclos sur le pâturage (A1) de ses chevaux (sensation de perdre de la surface fourragère). Avant l'installation de ceux-ci, nous souhaitions donc lui proposer, grâce aux précédentes réouvertures, de nouveaux secteurs de pâturage afin que celui-ci garde une surface équivalente malgré la soustraction des zones en exclos.

Sur ce même site, de nouvelles alternatives nous sont apparues ces derniers mois. Sur la partie haute (A2), non utilisée actuellement, une éleveuse d'ovins nous a contactés car elle a besoin de terres pour son troupeau mais aussi pour solidifier son dossier d'installation en jeune agricultrice. Il nous semble très intéressant de mettre en place une expérimentation avec ce troupeau d'ovin, d'une part pour participer à l'installation d'un jeune éleveur en montagne, d'autre part pour connaitre l'impact des moutons sur la molinie.

Pour finir, la mise en place et la réalisation des chantiers-écoles ont été exclusivement réalisées sur les mouillères du Pla car la surface et l'importance du travail a réalisé ont été sous-estimé en fin 2014 lors de l'élaboration du plan de gestion.

Objectifs: Valoriser les travaux réalisés en évitant la repousse des saules et de la strate herbacée "haute".

Résultats escomptés: Actions qui pourraient, à terme, suffisamment affaiblir les saules pour qu'ils dépérissent. Permettre le développement, sur le long terme, d'habitats naturels qui profitent à la faune et la flore des zones humides.

Référence au plan de gestion : action 2, 3, 4

Localisation prévisionnelle :
Action mise en place / action mise en place mais amélioration souhaitable / action non mise en place / ~~action annulée~~

Mouillères du Pla:
Débroussaillage d'entretien: A3, A4, A5, A6, A8, A9 (2015) + A7 en 2016
Exclos: Ex A1, A2, A3, A4, A5 (2015) + Ex A6 en 2016
Mise en place clôtures et pâturage: Pâture A1, A2

Zones humides de la vallée de la Bruyante:
Débroussaillage d'entretien: C8, C9, C10, C12, C13, C15, C16, C17, C18, C19, C20, C21, C22 (2015)
Exclos: Ex C4, C5, C6 (2015) + Ex C1, C2, C3 en 2016
Mise en place clôtures et pâturage: Pâture C1, C2, ~~C3~~, C4, C5, C6, C7, C8, C9, C10 et C11

Mouillères de Noubals:
Exclos: Ex B1, B2, B3 (2016)
Mise en place clôtures et pâturage: Pâture B1, B2, B3, B4

Période **d'intervention** : 2015-2016 pour l'organisation, de mai à novembre pour la mise en place des pratiques

Grâce, notamment, au travail réalisé par Soizic Séon (stagiaire de licence pro. GAEMP), les secteurs à enjeux ont été cartographiés. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les éleveurs afin de mettre en place de nouveaux parcs (et organiser le fonctionnement sur ceux déjà existants) et d'exclos. Certains parcs et exclos nécessiteront parfois l'installation d'un électrificateur afin de garantir une véritable zone de protection face au troupeau. Ceux-ci seront mis en place au printemps et retirés pour l'hiver.

Une organisation du calendrier de pâturage a été définie, d'un commun accord avec les éleveurs. Dans un premier temps, le pâturage s'effectuera seulement à partir de fin-juillet jusqu'en début d'hiver. Lorsque ce pâturage et les exclos seront en place, nous pourrons éventuellement faire quelques adaptations selon le contexte.

La plaquette des bonnes pratiques a été créée (voir annexe n°3 : « guide des bonnes pratiques agricoles »), cependant, elle n'a pu être testée ces deux dernières années (difficultés à mobiliser les éleveurs). Dans un premier temps, une utilisation pour les chargés de mission de l'ANA et Graham Hart, en lien avec les éleveurs, sera certainement plus cohérente. Ensuite, l'investissement des éleveurs ou de salariés serait souhaitable.

Dans le cadre des chantiers-écoles, de la fauche/débroussaillage des rejets de saules et bouleaux a été effectué aux mouillères du Pla (sur le secteur A-9, A-8, A-6, A-5, A-4, A-3). Comme les années précédentes, une attention particulière a été demandée aux étudiants pour éviter le débroussaillage d'espèces protégées.

3.2.2 Travaux de restauration

Objectifs: Continuer avec l'objectif de reconnexion des zones humides. Donner la priorité aux 3 sites connus; intervention sur d'autres sites en fonction des opportunités et de la faisabilité.

Résultats escomptés: Concentration du travail favorisant la "réouverture globale" d'un site.
Référence au plan de gestion : action 9, 10, 11, 12,13

Localisation (voir cartes : annexe n°5 : cartographie des zones de travaux 2015-2016):
Action mise en place / action mise en place mais amélioration souhaitable / action non mise en place / ~~action annulée~~

Mouillères du Pla: A7 (2015), A1 (2016)
Zones humides de la vallée de la Bruyante: C1 (2016)

Période d'intervention : 2015-2016 pour la préparation/organisation des travaux, de fin août à novembre pour la mise en place des travaux.

3.2.2.1 Types de travaux mis en place

2 types de travaux différenciés ont été mis en place depuis 2012 sur les sites :

Actions sur la strate arborescente et arborée

Cette opération aura l'avantage de redonner une fonctionnalité hydrique aux zones humides sachant que l'importante végétation ligneuse de cette zone est probablement un facteur d'assèchement.

- Ouverture de corridors et morcellement de la saulaie (mouillères du Pla et de la Bruyante) :

Il est communément acquis que le biotope de *L.helle* est constitué de zones humides à Renouée bistorte (bas marais, frange de tourbières, prairie à molinie) intégrant des lisières de végétation arborescente. Il nous paraissait intéressant de morceler certains massifs de saules afin de faciliter les échanges sur les mouillères.

L'intervention s'est concentrée sur les zones accessibles, en terrain communal ou domanial. Deux types de travaux de réouverture ont été effectués:

- La création de corridor écologique: ouverture d'un "couloir" entre deux prairies humides, permettant par la suite la dispersion et des échanges facilités entre populations.
- Le débroussaillage/abattage sélectif sur les zones d'accueil potentiel pour les papillons.



Figure 7 : Photographies avant/après d'une ouverture de corridor sur les mouillères du Pla en 2016

Dans le cadre des chantiers-écoles, du débroussaillage de saules et bouleaux a été effectué aux mouillères du Pla (sur les secteurs A-6 et A-7). De 2015 à 2016, les étudiants (plus de 140 en 8 jours) ont continué l'ouverture initiée en 2013 sur la mouillère du haut, avec une coupe d'environ 50%-75% selon le contexte. Comme les années précédentes, une attention particulière a été demandée aux étudiants pour maintenir les faciès de végétation originaux (accumulation d'eau sous les souches, maintien des taillis sur ruisseau, etc.). L'export des rémanents a été réalisé sur des tas préexistants (annexe n°6 : photographies des travaux réalisés en 2015 et 2016).

Un chantier a également été mis en place en novembre 2016. Celui-ci a mobilisé 3 bûcherons et 2 débardeurs et leurs chevaux. Une organisation optimisée en équipe a donc été mise en place, de la coupe du bois à l'extraction des rémanents et pour finir du broyage avec extraction du broyat. Les secteurs concernés étaient principalement des zones de saulaies en alternance avec de petites prairies à molinie. Une reconnexion de ces prairies a donc été réalisée, et le fonctionnement de ce chantier via une équipe présentant plusieurs compétences a été très satisfaisant.



Figure 8: Zone du chantier sur les mouillères du Pla en 2016



Figure 9: Photographies présentant le fonctionnement des travaux 2016

Actions sur la strate herbacée

L'objectif est d'effectuer une réouverture au sein des prairies humides à molinie afin de permettre le développement de la bistorte et de faciliter l'accès aux feuilles de celle-ci pour *L.helle*.

- Diminution de la densité de touradons (mouillères du Pla et de Noubals) :

Afin de limiter la densité de touradons, nous avons procédé à une éclaircie au sein de ces structures végétales. Ces buttes denses de terre et de végétation ont été coupées à l'aide de scies égoïnes. Les touradons sont ainsi, soit coupés à leur base, soit coupés par le milieu permettant de libérer des espaces entre chacune de ces buttes. Cette action permet aussi de faciliter l'accès du secteur au bétail (accès aujourd'hui difficile voire impossible). Les animaux assez lourds peuvent aussi, par piétinement, remettre ponctuellement la terre à nue.

Dans le cadre des chantiers-écoles, de l'éclaircie de touradons a été effectuée aux mouillères du Pla (sur les secteurs A-3, A-4, A-5 et A-7). Cette année, une éclaircie franche a été réalisée, avec la coupe de 50% à 75% des touradons sur des placettes définies au préalable. La hauteur de certains touradons restant a aussi été diminuée (coupe de la partie sommitale).

Une expérimentation a également été menée par les élèves du BAC Pro GMNF de Pamiers. Des « sentes » d'environ un mètre de largeur ont été ouvertes sur la partie haute des mouillères. Celles-ci sont censées attirer le troupeau au cœur de la zone à molinie.



Figure 10: Placette d'éclaircie de touradons par un chantier-école en 2016

- Etrepage (mouillères de Noubals):

Cette opération consiste à mettre la terre ou tourbe à nue en éliminant totalement la végétation ainsi que les premiers centimètres de terre, tourbe ou humus. L'objectif de ce traitement étant de redonner ponctuellement un état pionnier à l'habitat et de voir comment se comporte la végétation.

A l'automne 2016, un piétinement important, réalisé pour des cochons d'élevage (non prévu sur le site), a été constaté sur les mouillères de Noubals. Sur le terrain, il s'apparente à l'étrepage manuel. Nous suivrons attentivement l'évolution de la végétation à la suite de ce passage particulièrement marquant, à court terme pour l'instant, sur le site.



Figure 11: Photographies illustrant le passage des cochons d'élevage à Noubals

Actions sur des écoulements à caractère drainant par anthropisation

- Obturation de drain (mouillères de la Bruyante) :

Dans le cadre des actions de restauration de zones humides, une réflexion a été portée sur les différentes techniques d'obturation ou de neutralisation des drains afin d'en expérimenter une sur le site. Les rémanents, dans le cas présent des troncs débités, ont été placés de façon organisée sur le drain selon une disposition précise. L'objectif est de créer des retenues d'eau afin de faire remonter le niveau de la nappe et de détourner l'écoulement dans la parcelle.

Deux nouveaux barrages seuil ont été mis en place dans le cadre du travail en régie ANA. Dans un premier temps, l'export des branchages laissés dans le drain principal par les bûcherons de l'ONF a été effectué. Ensuite deux barrages-seuil ont été créés, à partir des rémanents de la coupe de 2014. Ceux-ci sont situés en amont de celui créé en 2014, sur la partie haute du drain. Ils sont espacés d'environ 4 mètres l'un de l'autre. Une base plus solide (rondins plus longs et mieux ancrés) devrait leur permettre d'avoir une durabilité plus importante mais aussi une imperméabilité augmentée. En fin 2016, nous avons constaté sur le barrage de 2014 une bonne colonisation sur l'amont du seuil mais aussi de légères traces d'érosion sur un côté du talus. Pour les deux barrages de 2015, une colonisation notable a été observée également.

3.2.2.2 Déroulement des travaux :

- Animation foncière et organisation des travaux

Les propriétaires ont été identifiés sur les sites et certains ont été contactés (via un système d'envoi de courrier de présentation du projet avec coupon-réponse) afin de mettre en place des travaux sur leur(s) parcelle(s).

- Balisage des parcelles

- Délimitation des zones de travaux et martelage

- Formation du personnel

Les travaux « forestiers » ont été réalisés par des prestataires (3 bûcherons et 2 débardeurs) et les expérimentations réalisées sur la strate herbacée ont fait l'objet de chantiers-écoles. Dans les deux cas, une petite formation a été mise en place afin de présenter l'objectif des travaux et les sensibilités du milieu aux intervenants.

- Le suivi du chantier

Une fois les travaux commencés, un passage régulier du chargé de mission a permis d'éviter les incompréhensions. Dans l'ensemble, les prestataires ont été cette année très à l'écoute de la subtilité d'une intervention sur zone humide, le suivi du chantier a donc été facilité.

- Temps passé par les ouvriers

C'est au total près de 150 jours de bûcheronnage qui ont été réalisé et qui ont permis de restaurer 18 zones.

Les étudiants, quant à eux, ont travaillés sur les sites une vingtaine de jours cumulés de 2012 à 2016. Grâce à eux, nous avons pu restaurer et entretenir près de 3 ha de zones humides.

3.2.3 Actions de valorisation du projet au sein du territoire

Objectifs: Valoriser le travail réalisé auprès du grand public grâce à différents supports de communication.

Résultats escomptés: Une prise en compte de la richesse et de la sensibilité des milieux naturels humides du Donezan.

Référence au plan de gestion : action 14, 15

Localisation prévisionnelle : Territoire du Donezan

Période d'intervention : 2015-2016

Très peu d'actions ont été menées par l'ANA et la Communauté de Communes dans le cadre de ces fiches action. Plusieurs rencontres ont néanmoins eues lieu. Si les échanges étaient enthousiastes, plusieurs changements ont eu lieu à la direction (troisième fois en 3 ans). Le nouveau directeur avait été rencontré, semblait s'investir dans le projet, mais la fusion des communautés de communes a mis un terme à ce qui restera une ébauche d'un travail commun sur le projet.

Plusieurs sorties ont été annulées (2 weekend de découverte et de chantier dans le Donezan) en 2015 pour cause de mauvais temps. Une sortie a néanmoins eue lieu dans le cadre d'un festival d'automne, organisé par la communauté de communes. De plus, un poster et une conférence ont été présentés dans le cadre du colloque « les invertébrés et la gestion des espaces naturels » en Midi-Pyrénées. Ainsi, plus de 300 personnes (sur 4 jours) ont pu découvrir le travail réalisé dans le Donezan.

En 2016, une conférence a été réalisée dans le cadre d'un festival du patrimoine au printemps (une quinzaine de participants). Il nous semble désormais nécessaire de varier nos interventions localement et surtout de nous rapprocher des interlocuteurs importants du territoire. Depuis deux ans, plusieurs rencontres ont eues lieu avec les membres de l'association le Counc en Donezan (travail de restauration du patrimoine bâti du Donezan). Une réelle volonté de faire vivre le projet localement est ressortie de ces échanges fructueux.

Avec la disparition de la communauté de communes, notre interlocuteur à privilégier pour la valorisation du projet, en plus de l'association présentée ci-dessus, semble être l'office de tourisme du Donezan. Des premiers contacts ont été établis en 2015, mais jusqu'à aujourd'hui, le fonctionnement de l'office de tourisme intimement lié à celui de la communauté de communes n'a pas permis de mettre en place une réflexion avec cette seule structure (avec également des changements réguliers d'interlocuteurs, symbole d'un territoire actuellement peu attractif).

La période 2015-2016 a néanmoins permis au projet de vivre à travers la presse locale. Un bulletin mensuel de l'association le Counc en Donezan a permis de relayer plusieurs informations sur les zones humides (à la demande des membres de l'association). Un article a été rédigé par le directeur de la communauté de communes, par ailleurs journaliste local de la Dépêche. Après des échanges avec l'association et la communauté de communes, une plaquette de présentation des zones humides du Donezan a été élaborée afin de faire découvrir la richesse du Donezan via l'office de tourisme notamment (Annexe n°7 : Différents supports de communication élaborés ou utilisés en 2015-2016). Avant d'aller plus loin dans la démarche, il est nécessaire d'avoir certaines garanties de l'office de tourisme.

Bilan des actions réalisées

Animation du projet

La première année de mise en œuvre a été un peu compliquée dans la mesure où le plan de gestion des zones humides du Donezan 2015-2019 a été rédigé lors de la première moitié de l'année 2015 (annexe n°8 : Bilan des actions prévues sur les sites de 2015 à 2019). Certaines actions ont donc débuté avant la validation officielle du plan de gestion et finalement, seulement 6-7 mois nous permettaient de mettre en application les actions 2015.

Dans l'ensemble, cette mise en œuvre a bien été réalisée, mais certaines actions n'ont pu être mises en place dès 2015, et ce pour diverses raisons. La mise en place d'exclos – fiche action n°3 n'a pas été effectuée de manière concrète, car l'arrivée de ce nouvel outil dans l'organisation de pâturage et l'utilisation des sites par les éleveurs a demandé plusieurs échanges avec ceux-ci. Cela reste compliqué en 2016, nous prenons notamment conscience de la faible motivation de certaines éleveurs au-delà des subventions (via les MAEC).

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du plan de gestion pour 2015 et 2016, les travaux réalisés ont été efficients et certaines actions se sont avérées être de vrais succès. Les chantiers-écoles, au fur et à mesure, deviennent de vrais moments d'échanges et de partage, et représentent une part de restauration mais surtout d'expérimentations indispensable au projet.

Suivis

Les suivis (communautés végétales et de rhopalocères selon le protocole RhoMeO) et états des lieux ont été effectués, avec un vrai apport des connaissances sur le fonctionnement hydrologique des sites qui va nous permettre de travailler de manière encore plus précise sur la conservation de cette fonctionnalité hydrologique.

Travaux

Un pas a également été franchi concernant la réalisation des travaux en prestation, avec la mise en place d'expérimentation d'une équipe d'intervention sur site. Cette équipe, composée de prestataires en bûcheronnage et de débardeurs travaillant ensemble sur le terrain, nous permet d'envisager plus sereinement l'organisation et la réalisation des travaux à l'avenir.

Valorisation

Les actions en lien avec la communauté de communes - fiches action n°14 et n°15 – ont été des travaux difficilement réalisables compte tenu du contexte local (troisième changement de directeur en 2 an). Néanmoins, un vrai lien s'est tissé avec l'association locale du Counc en Donezan, qui agit principalement sur de la restauration de patrimoine bâti sur le canton.

Bilan

Les deux premières années de mise en œuvre du plan de gestion nous ont permis de maintenir la dynamique mise en place depuis plusieurs années. L'instauration d'un comité de suivi et de pilotage du plan de gestion regroupant les partenaires techniques et financiers, élus locaux, etc. chaque année a notamment permis une lisibilité plus claire des actions pour chaque intervenant et des échanges fructueux.

Depuis début 2016, de véritables initiatives et volontés locales pour la préservation des zones humides au sein du territoire ont émergées. La combinaison de nos interventions auprès du grand public sur les communes du Donezan, de la rencontre des éleveurs, des propriétaires privés, des élus et du bouche à oreille commence à fonctionner. Les échanges pour la signature de conventions de gestion, voire d'acquisition foncière ont été de plus en plus réguliers au cours de l'année.